

Formation professionnelle

Congés payés et arrêts Maladie ... et l'inverse Tout savoir sur les congés payés : Des modifications jurisprudentielles à celles du PLFSS 2026

Jeudi 7 mai 2026 • 10h à 12h • E-learning

EN PRATIQUE

Date : Jeudi 7 mai 2026

de 10h00 à 12h00

Modalité : E-Learning

Public : Direction salariée / salariés permanents et/ou administrateurs.
Si une situation de handicap doit être prise en compte, veuillez nous l'indiquer.

Prérequis – Aucun

Évaluation des acquis : QCM et bilan pédagogique.

TARIF FORMATION PAR PARTICIPANT

Abonné CHAMADE

- 1^{er} participant salarié - 350€ TTC**
- 2^{ème} participant salarié - 300€ TTC**
- Au-delà - 290€ TTC** par salarié sup
- Administrateur bénévole : 190€ TTC**

INTERVENANT :

Christelle BUVAT / Sandrine PETIT

PLACES DISPONIBLES

Nombre minimum : 8 participants*

*L'inscription doit mentionner tous les participants et non le nombre de postes. **La facturation est réalisée par participant, même si les participants sont sur un même poste.**

**L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA (Art. 261-4,4,a CGI)



INSCRIPTION EN LIGNE

<https://ai-expert.fr>

OBJECTIFS

Après 3 épisodes jurisprudentiels pour harmoniser le droit français à celui du droit communautaire et la LFSS pour 2026 qui réforme les arrêts maladie, il est temps de faire le point.

PROGRAMME

Les sources du droit : Le positionnement du droit Communautaire

- La place de la jurisprudence dans les sources du droit et les raisons pour lesquelles le juge occupe une place prépondérante en la matière.
- Le droit des congés payés
- L'application des congés payés aux salariés mensualisés (CDI ou CDD)
- L'exclusion des congés payés pour des salariés non mensualisés
- Les arrêts maladie tels que réformés par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ;
- L'articulation des arrêts maladie et des congés payés dans l'acquisition des droits à congés ;
- L'articulation des arrêts maladie et des congés payés dans la prise effective des congés ;
- L'articulation des congés payés et des temps de travail effectif pour le décompte des heures supplémentaires ;

MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active : alternance d'apports théoriques et d'étude de cas pratiques et d'exercices de rédaction

Power point diffusé pendant la formation et remis aux participants

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Évaluation formative : QCM en cours de formation
- Évaluation sommative Bilan sous forme de questionnaire final

PLUS VALUE

Une formation toujours adaptée aux AI, réflexions et cas pratiques sur les permanents et désormais sur les CDI.

Inscription en ligne : <https://www.ai-expert.fr>

Renseignements

christelle.buvat@chrysalid-experts.fr • 07.83.11.63.67

sandrine.petit@chrysalid-experts.fr



